

MAIRIE DE PUY D'ARNAC
19120 PUY D'ARNAC
TEL 05 55 91 50 31

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 9 Novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le lundi 9 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation au Conseil Municipal : 2 novembre 2020.

Etaient présents : Mme CLARE-PELOUTIER Martine, Mme DRULHES Hélène, M FREYSSINEL Mathieu, Mme MARTIN Josy, M MENOIRE Loïc, M PALMER Russel, M PERRIER Dominique, Mme PUPILE Véronique, M QUINTANE Grégory, M RAQUIN Jean-Luc.

Excusée : Mme MARBOT Dominique, donne pouvoir à M FREYSSINEL Mathieu.

Est nommée secrétaire de séance : Mme DRULHES Hélène.

Ouverture de la séance à 20h30.

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2020.

1- Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose que les services compétents de la Préfecture ont retoqué la ligne Dépenses imprévues inscrite au budget, au motif que son montant était trop important. Monsieur le Maire propose de déplacer 5000 euros vers les Immobilisations incorporelles dans l'idée de commander une étude de faisabilité pour le projet de restructuration de la salle polyvalente.

Adopté à l'unanimité.

2- Etude de faisabilité pour le projet Salle Polyvalente par le BE DEJANTE.

Monsieur le Maire soumet à l'examen et à la décision du Conseil Municipal le coût de l'étude de faisabilité pour le projet salle polyvalente proposé par le Bureau d'Etudes DEJANTE, il s'élève à 2910 euros.

Adopté à l'unanimité.

3- Recensement 2021 : choix et rémunération de l'Agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour :

- Agent recenseur : Vincent RIEUTORD
- Rémunération : sur la base du SMIC mensuel, ajustée en fonction de l'indice.
- Les missions : Recensement de la population de Puy d'Arnac : préparation au recensement, vérification des listes, déplacement au domicile des habitants, compte-rendu quotidien avec son coordinateur, notre secrétaire de Mairie.

D'autres missions pourront lui être confiées, telles que le recueil des adresses mél des habitants, la transmission d'informations relatives à la commune, etc.

Pour information, Monsieur le Maire précise les dates de la mission Recensement : 4 janvier 2021 et quelques jours suivants puis recensement du 21 janvier 2021 au 21 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

4- Demande d'admission en non-valeur.

Monsieur le Maire propose de passer en non-valeur la somme de 37.23 euros correspondant à une dette de cantine impayée. La famille ayant déménagé, le Trésorier n'a pu recouvrer la somme.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'organisation actuelle du recouvrement des sommes liées à la cantine. Les chèques sont récupérés par la Mairie puis transmis au Trésorier. Cette organisation permet de connaître et de gérer en direct les retards de paiement, dans le souci de proximité avec les familles du RPI.

Cependant, le Trésorier rappelle régulièrement à Monsieur le Maire que ces paiements peuvent d'ores et déjà s'effectuer en direct à la Trésorerie via Internet. De ce fait, les relances se feraient par le Trésorier sans besoin d'en informer la Mairie, et diminuerait le lien avec les familles.

5 - Sentier de Beyssin inscrit au PDIPR.

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, en contrat avec la Communauté de Communes du Midi Corrèzien propose d'inscrire le Chemin dit "de Beyssin" à son registre.

Ce chemin est composé de :

- C.R. de La Cafouillère à La Marboutie
- C.R. de La Poujade à Beyssin
- C.R. de Beyssin à La Range

- C.R. de la Range au Roussel
- C.R. du Roussel au Breuil

Le PDIPR apporte une lisibilité sur l'offre touristique d'activités de pleine nature (à pied, à VTT...) et valorise le territoire. Le coût de l'entretien et du balisage est supporté par la CLECT. Des conventions de passage seront demandées pour les parties privées du chemin.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Prévisions des travaux de 2021 à 2023.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le choix du maître d'œuvre pour le projet Salle Polyvalente. Le BE DEJANTE, qui effectue l'étude de faisabilité du projet, propose des honoraires de maîtrise d'œuvre très compétitifs.

Le seuil de concurrence obligatoire (40 000.00 € sur le HT) ne sera pas atteint et le BE DEJANTE, qui a réalisé l'étude de faisabilité nous garantit qu'il n'y a aucune crainte de dépassement pour les travaux.

Les Conseillers municipaux agréent à l'unanimité le choix du BE DEJANTE.

- Sécurité de l'étang de l'ASA.

Monsieur le Maire explique que le Président de l'Association Syndicale Autorisée demande au Conseil Municipal de réfléchir sur des pistes afin de sécuriser l'étang de Bonneval. En effet, malgré l'interdiction d'accès au public, nombreux sont les promeneurs, pêcheurs ou autres à pénétrer sur le domaine de l'étang. Ces intrusions mettent en cause la sécurité des contrevenants et de ce fait la responsabilité du Président de l'ASA. Il est décidé de faire un état des lieux de la signalisation existante afin d'orienter le Conseil Municipal et l'ASA sur les mesures à prendre.

- Respect des consignes dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Monsieur le Maire et des Conseillers Municipaux ont distribué aux habitants de Puy d'Arnac l'arrêté préfectoral (N°19-2020-10-30-001) imposant le port du masque sur l'ensemble du département de la Corrèze.

Monsieur le Maire rappelle également que le fonctionnement de la cantine et de la garderie est scrupuleusement organisé autour des consignes de sécurité sanitaire.

- Repas des Aînés.

Vu le contexte sanitaire actuel, le Conseil Municipal propose d'annuler le repas des Aînés, sauf si ce contexte évoluait favorablement. Une solution de remplacement sera étudiée d'ici février 2021.

- Mise en place des panneaux directionnels.

Monsieur le Maire évoque l'organisation de la mise en place des panneaux sur la voirie : des équipes de 2 personnes seront déployées dans le respect des mesures barrière. Monsieur le Maire, des Conseillers Municipaux ainsi que des habitants pourront être sollicités pour ces travaux. Le but étant bien sûr la mise en place des panneaux pour l'adressage mais aussi de maintenir le lien avec les habitants (distribution d'attestation de déplacement dérogatoire, etc.)

- Cérémonie du 11 novembre.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation particulière liée au contexte sanitaire de la cérémonie du 11 novembre. Elle aura lieu à 11h30 avec un maximum de 10 personnes dans le respect des mesures barrière. Monsieur le Maire y assistera en présence de plusieurs Conseillers municipaux. Une gerbe de fleurs a été commandée à cette occasion.

- Aliénation du Chemin du Cros.

Monsieur le Maire indique qu'une habitante aimerait acquérir un tronçon du Chemin dit "du Cros" afin d'harmoniser son terrain. Elle a déjà acquis un tronçon de ce Chemin qui ne débouche pas sur une autre voie. Monsieur le Maire interpelle le Conseil Municipal sur la nécessité de faire intervenir le Commissaire Enquêteur et donc sur l'intérêt de réfléchir en amont à d'autres cas similaires.

- Don de parcelles au lieu-dit Belpeuch.

Le propriétaire des parcelles 411, 413 et 415 au lieu-dit Belpeuch a proposé à Monsieur le Maire de léguer à la commune de Puy d'Arnac les parcelles précitées dans le but de se désengager de l'élagage en bord de route.

Le Conseil Municipal évoque les avantages et inconvénients liés à l'acceptation de ce don, rappelant le statut non-constructible des parcelles : le coût de l'élagage, l'entretien des parcelles, l'affectation du terrain, etc.

Le Conseil Municipal agrée le refus de ce don.

- Sollicitation d'un lieu de stockage pour la Société de Chasse.

La Société de Chasse de Puy d'Arnac sollicite le Conseil Municipal pour un lieu de stockage de 2 congélateurs conservant la viande issue de la chasse. Il est évoqué de prêter un espace au rez-de-chaussée de la salle polyvalente. Vu la structure actuelle du rez-de-chaussée et le projet Salle Polyvalente en cours, des travaux pour clôturer le local technique de l'agent d'entretien ainsi que le local "congélateurs" sont à réfléchir en termes de sécurité, faisabilité et prise en charge financière et technique.

- Machine à trier le grain.

En lieu de dernier point, Monsieur le Maire évoque une machine agricole à trier le grain, propriété de la Commune de Puy d'Arnac et actuellement stockée au lieu-dit Le Roussel. Il est proposé au Conseil Municipal de réfléchir à la valorisation de ce bien (don à une association, vente, etc.)

La séance est levée à 11h30.

La Secrétaire de Séance

Hélène DRULHES



Le Maire

Dominique PERRIER



